

De : ROMIEUX David (Chef du pôle évaluation environnementale) - DREAL Normandie/SECLAD/PEE
A : a.bernard
Cc : Antoine Gascher; BREYSSE Marie; RENIE Thomas
Objet : Re: CR DREAL MONT COCO
Date : mercredi 24 avril 2024 16:49:58
Pièces jointes : bocdhrrttsbkmb.pdf
chlkakjgjnhmt.pdf
image001.jpg
image002.jpg
image003.gif
image004.gif
image005.jpg
image006.jpg
image007.png
image008.png
Prise en compte des émissions de gaz à effet de serre dans les études d'impact_0-1.pdf
memento_synthese_GES_etudes_d'u2019impact_mai2022.pdf

Bonjour Monsieur Bernard,

Désolé pour le teps de réponse

Afin de vous aider dans votre démarche, je vous transmets les éléments méthodologiques demandés en joignant à ce message les guides de référence de l'évaluation environnementale concernant la prise en compte des GES.

Je pense qu'il répondront à vos interrogations.

A partir de ces éléments de référence, le maître d'ouvrage propose lui-même une méthodologie dont il présente les intérêts et limites.

Il motive son choix méthodologique au regard des éléments techniques et des caractéristiques de son projet.

Par ailleurs, bien prendre en compte les dernières données GIEC et celles sur le climat (sur le site DREAL vous trouverai à l'onglet Profil Environnemental les cartes climat les plus récentes actualisées pour la Normandie

Ci-dessous, réponses en bleu dans le texte :

Bien cordialement

David Romieux

Est donc considéré que la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre sur les volets des flux de déplacements et des consommations énergétiques des bâtiments répondrait aux attentes de l'Autorité Environnementale sur ce point. [+ émissions lors des travaux](#)

Cependant, l'Autorité environnementale dispose-t-elle d'une méthodologie à suivre ou d'un modèle de présentation particuliers pour l'établissement de ce bilan GES ainsi que des principes de calcul spécifiques des équivalents de tonnes de dioxyde de carbone et des facteurs d'émissions devant être utilisés ? A défaut, devons-nous nous référer à la méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre communiquée sur le site du ministère de l'énergie (méthodo_BEGES_decli_07 jointe ici). [Guide méthodo CGDD ci-joint](#)

Enfin, quelles seraient les préconisations de la MRAe sur la définition des années de référence et de reporting pour ce bilan GES au regard du phasage de l'opération d'aménagement de la ZAC (première tranche des travaux envisagée au troisième trimestre 2026 et livraison des derniers lots au troisième trimestre 2028) et des incertitudes sur les consommations énergétiques des futurs bâtiments et des entreprises qui viendront s'implanter sur le quartier ? [Trajectoire nationale pour 2050](#)

Recommandation n°5 :

L'autorité environnementale recommande au maître d'ouvrage d'analyser l'impact sur le climat de son projet, cumulé aux autres projets existants ou en cours de réalisation.

Avait été questionné dans le mémoire en réponse à cet avis la faisabilité d'une analyse englobant les projets existants ou en cours de réalisation au regard des différences des temporalités et des niveaux de définition des opérations environnantes.

Cette analyse à long terme et à grande échelle étant par ailleurs menée au cours de l'élaboration des plans et programmes pour un territoire à faible émissions carbone, pouvons-nous donc considérer qu'un bilan des gaz à effet de serre à l'échelle de la zone à aménager serait une réponse pertinente aux attentes de l'Autorité Environnementale sur ce point ? [Pour effets cumulé, à l'échelle qui vous semble pertinente, en justifiant cette échelle \(cf guide ci-joint\)](#)

Je me tiens à votre disposition pour échanger sur ces questionnements.

David ROMIEUX
Chef du pôle évaluation environnementale
SECLAD/PEE
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Normandie

1 rue Recteur Daure CS 60040 CAEN Cedex 1
Bureau : 514
Tel : +33 250018400 - Mobile : +33 764026658
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr



Le 24/04/2024 à 16:04, >a.bernard (par Internet) a écrit :

Bonjour M.Romieux,

Je me permets de vous relancer au sujet des questions formulées, pouvez-vous revenir vers nous ?

Cf Mail Ci-dessous du 02 avril 2024.

Cordialement,



Axel Bernard
Chargé d'opérations
02 31 35 80 84 | 06 78 76 87 85
a.bernard@normandie-amenagement.fr

De : Axel Bernard

Envoyé : jeudi 18 avril 2024 11:03

À : ROMIEUX David (Chef du pôle évaluation environnementale) - DREAL Normandie/SECLAD/PEE david.romieux@developpement-durable.gouv.fr

Cc : Antoine Gascher a.gascher@normandie-amenagement.fr; BREYSSE Marie s.marie.breysse@setec.com; RENIE Thomas t.thomas.renie@setec.com

Objet : RE: CR DREAL MONT COCO

Bonjour M. Romieux,

Je me permets de vous relancer au sujet des différents questionnements formulés par notre MOE.

Pouvez-vous nous apporter des éléments de réponse ?

Merci d'avance et bonne journée à vous.

Cordialement,



Axel Bernard
Chargé d'opérations
02 31 35 80 84 | 06 78 76 87 85
a.bernard@normandie-amenagement.fr

De : BREYSSE Marie <marie.breysse@setec.com>

Envoyé : mardi 2 avril 2024 09:28

À : ROMIEUX David (Chef du pôle évaluation environnementale) - DREAL Normandie/SECLAD/PEE <david.romieux@developpement-durable.gouv.fr>

Cc : Antoine Gascher <a.gascher@normandie-amenagement.fr>; Axel Bernard <a.bernard@normandie-amenagement.fr>

Objet : RE: CR DREAL MONT COCO

Bonjour M.Romieux,

Comme vous l'exposait M. Bernard, nous avions des interrogations complémentaires sur l'avis formulé en 2021 par la MRAe sur l'étude d'impact de la Zac Mont Coco et notamment sur les recommandations n° 5, 12 et 13, afin de pouvoir répondre au mieux aux attentes de l'Autorité environnementale dans les dossiers d'analyse.

Recommandation n°12 :

L'autorité environnementale recommande de réaliser un bilan complet des gaz à effet de serre émis par le projet, en phase travaux et en phase d'exploitation, par comparaison avec un scénario sans projet, compte tenu notamment des déplacements motorisés qu'il génère. À l'issue de ce bilan, elle recommande de définir des mesures d'évitement, de réduction voire de compensation qui permettent d'améliorer nettement le projet.

Recommandation n°13 :

L'autorité environnementale recommande de réaliser un bilan prévisionnel complet des gaz à effet de serre émis par le projet du fait de ses consommations énergétiques. À l'issue de ce bilan, elle recommande de définir des mesures d'évitement, de réduction voire de compensation qui permettent d'améliorer nettement le projet et de l'inscrire dans la trajectoire nationale de réduction forte des émissions de gaz à effet de serre.

Est donc considéré que la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre sur les volets des flux de déplacements et des consommations énergétiques des bâtiments répondrait aux attentes de l'Autorité Environnementale sur ce point.

Cependant, l'Autorité environnementale dispose-t-elle d'une méthodologie à suivre ou d'un modèle de présentation particuliers pour l'établissement de ce bilan GES ainsi que des principes de calcul spécifiques des équivalents de tonnes de dioxyde de carbone et des facteurs d'émissions devant être utilisés ? A défaut, devons-nous nous référer à la méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre communiquée sur le site du ministère de l'environnement (méthodo_BEGES_decl_07 jointe ici).

Enfin, quelles seraient les préconisations de la MRAe sur la définition des années de référence et de reporting pour ce bilan GES au regard du phasage de l'opération d'aménagement de la ZAC (première tranche des travaux envisagée au troisième trimestre 2026 et livraison des derniers lots au troisième trimestre 2028) et des incertitudes sur les consommations énergétiques des futurs bâtiments et des entreprises qui viendront s'implanter sur le quartier ?

Recommandation n°5 :

L'autorité environnementale recommande au maître d'ouvrage d'analyser l'impact sur le climat de son projet, cumulé aux autres projets existants ou en cours de réalisation.

Avait été questionné dans le mémoire en réponse à cet avis la faisabilité d'une analyse englobant les projets existants ou en cours de réalisation au regard des différences des temporalités et des niveaux de définition des opérations environnantes.

Cette analyse à long terme et à grande échelle étant par ailleurs menée au cours de l'élaboration des plans et programmes pour un territoire à faible émissions carbone, pouvons-nous donc considérer qu'un bilan des gaz à effet de serre à l'échelle de la zone à aménager serait une réponse pertinente aux attentes de l'Autorité Environnementale sur ce point ?

Je me tiens à votre disposition pour échanger sur ces questionnements.

Bien cordialement/ Best regards

Marie BREYSSE-JACOBSSON
Ingénierie chargée d'études
Pôle Aménagement Urbain AMUR

P: +46721776510
Mail: marie.breysse@setec.com



Adresse : 42/52, quai de la Rapée - Immeuble Central Seine - CS 71230 - 75583 Paris cedex 12
setec ipl - www.setec.fr

De : ROMIEUX David (Chef du pôle évaluation environnementale) - DREAL Normandie/SECLAD/PEE <david.romieux@developpement-durable.gouv.fr>

Envoyé : mercredi 20 mars 2024 17:01

À : a.bernard <a.bernard@normandie-amenagement.fr>

Cc : Antoine Gascher <a.gascher@normandie-amenagement.fr>; BREYSSE Marie <marie.breysse@setec.com>

Objet : Re: CR DREAL MONT COCO

comme vous voulez, commençons par mail

David ROMIEUX
Chef du pôle évaluation environnementale
SECLAD/PEE
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Normandie

1 rue Recteur Daure CS 60040 14006 CAEN Cedex 1
Bureau : 514
Tel : +33 250018400 - Mobile : +33 764026658
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr



Le 20/03/2024 à 16:43, > a.bernard (par Internet) a écrit :

Oui effectivement l'avis de 2021, notre MOE souhaitait contacter la MRAE pour échanger au sujet de leurs attentes et du périmètre du bilan des émissions de gaz à effet de serre.

Vous préférez une visio ou des échanges par mail ?

Cordialement,



Axel Bernard
Chargé d'opérations
02 31 35 80 84 | 06 78 76 87 85
a.bernard@normandie-amenagement.fr

De : ROMIEUX David (Chef du pôle évaluation environnementale) - DREAL Normandie/SECLAD/PEE <david.romieux@developpement-durable.gouv.fr>

Envoyé : mercredi 20 mars 2024 16:36

À : Axel Bernard <a.bernard@normandie-amenagement.fr>

Cc : Antoine Gascher <a.gascher@normandie-amenagement.fr>

Objet : Re: CR DREAL MONT COCO

vous voulez parler de l'avis 2021 ? nous en avons parlé en décembre, n'est ce pas ?
si vous avez d'autres questions, vous pouvez nous les formuler

David ROMIEUX
Chef du pôle évaluation environnementale
SECLAD/PEE
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Normandie

I rue Recteur Daure CS 60040 14006 CAEN Cedex 1
Bureau : 514
Tel : +33 250018400 - Mobile : +33 764026658
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr



Le 20/03/2024 à 16:32, ROMIEUX David - DREAL Normandie/SECLAD/PEE a écrit :

Bonjour,
Je ne comprend pas votre question.
Quelles demandes de compléments ?

NB : nous sommes le pôle d'interface avec la MRAE

Cordialement

David ROMIEUX
Chef du pôle évaluation environnementale
SECLAD/PEE
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Normandie

I rue Recteur Daure CS 60040 14006 CAEN Cedex 1
Bureau : 514
Tel : +33 250018400 - Mobile : +33 764026658
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr



Le 20/03/2024 à 16:22, > a.bernard (par Internet) a écrit :

Bonjour M. Romieux,

Je me permets de vous contacter dans le cadre de la ZAC Mont Coco à Caen.

Pouvez-vous me transmettre un contact de la MRAE ?

Je souhaiterais organiser un rdz au sujet de leurs demandes de complément de l'étude d'impact de la ZAC Mont Coco.

Cordialement,



Axel Bernard
Chargé d'opérations
02 31 35 80 84 | 06 78 76 87 85
a.bernard@normandie-amenagement.fr

De : Axel Bernard
Envoyé : mardi 6 février 2024 12:26
À : ROMIEUX David (Chef du pôle évaluation environnementale) - DREAL Normandie/SECLAD/PEE
<david.romieux@developpement-durable.gouv.fr>
Cc : Antoine Gascher <a.gascher@normandie-amenagement.fr>
Objet : RE: CR DREAL MONT COCO

Bonjour,

Vous trouverez en PJ le CR de la réunion du 21 décembre avec la DREAL au sujet de l'Autorisation Environnementale Unique.

Cordialement,



Axel Bernard
Chargé d'opérations | Direction Aménagement
06 78 76 87 85 / 02 31 35 80 84
a.bernard@normandie-amenagement.fr



NORMANDIE AMÉNAGEMENT

1 avenue du Pays de Caen
B.P. 04 - 14460 COLOMBELLES
www.normandie-amenagement.com



De : Axel Bernard
Envoyé : vendredi 26 janvier 2024 09:28
À : NELLE Marie-Pierre <Marie-Pierre.NELLE@caendev.fr>; GALLOIS Delphine <d.gallois@caenlamer.fr>;
f.jeliepault@caenlamer.fr; JOLIVALD Remy <r.jolivald@caenlamer.fr>; MORENO Francois <f.moreno@caenlamer.fr>;
PLANET Eleonore <e.planet@caenlamer.fr>; b.besnard@caenlamer.fr; NIEDERBERGER Anne-Lise <anne-lise.niederberger@caenlamer.fr>; Pascale HUYGHE-DOYERE <p.huyghe-doyer@normandie-amenagement.fr>; PARIS Eric
<e.paris@caenlamer.fr>
Cc : Laurant SOUICI <laurant.souici@inex.fr>; BREYSSE Marie <marie.breysse@setec.com>; GAVRILA Hélène
<helene.gavrila@setec.com>; Antoine Gascher <a.gascher@normandie-amenagement.fr>
Objet : CR DREAL MONT COCO

Bonjour,

Vous trouverez en PJ le CR de la réunion du 21 décembre avec la DREAL au sujet de l'Autorisation Environnementale Unique.

Cordialement,



Axel Bernard
Chargé d'opérations | Direction Aménagement
06 78 76 87 85 / 02 31 35 80 84
a.bernard@normandie-amenagement.fr



NORMANDIE AMÉNAGEMENT

1 avenue du Pays de Caen
B.P. 04 - 14460 COLOMBELLES
www.normandie-amenagement.com

